



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 04 juillet 2022

Séance du : 04 juillet 2022

Date de convocation : 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel PIQUEMAL, Roland JACOB, Stéphane FERRIER, Alain FAUST, Per ONOL LANG PER, Anthony SIONNET

Pouvoir de : MATHON Sylvie à Philippe SIONNET, GILBERT Hervé à FERRIER Stéphane

Absent : MATHON Sylvie, FERRIER Nathalie, GILBERT Hervé,

Secrétaire de séance élu : FERRIER Stéphane

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.

• Ordre du jour

Délibération N°	Objet
2022-040	Administrateur à la SPL EAU S.H.D
2022-041	Travaux d'aménagement du village de terrasses : nouveau plan de financement
2022-042	Travaux de voirie 2022
2022-043	Mise en valeur du patrimoine, restauration du mobilier du moulin de Valfroide
2022-044	Village d'alpinisme : Projet d'école d'alpinisme
2022-045	Revalorisation des Tarifs de la SATG
2022-046	Décision modificative : Augmentation de la participation au SIVOM

• Délibération n°2022-040 : Administrateur à la SPL EAU S.H.D

Le choix de l'administrateur est la discrétion du Conseil Municipal, à condition que la personne désignée comme administrateur soit un élu du Conseil Municipal. Ainsi il est proposé que Monsieur SIONNET Philippe, soit nommé administrateur de la commune auprès de la SPL « Eau S.H.D. ». La personne désignée devra prendre contact avec les services de la SPL « Eau S.H.D. ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De nommer Monsieur SIONNET Philippe en tant qu'administrateur de la Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance » ;
- D'autoriser le nouvel administrateur à engager toutes les démarches en vue de leur nomination auprès des services de la SPL « Eau S.H.D. ».

Délibération adoptée à l'unanimité.



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
04 juillet 2022

• **Délibération n°2022-041 :**

La Commune de LA GRAVE souhaite réaliser un réseau d'assainissement séparatif dans le hameau des Terrasses avant le raccordement programmé en 2023 du réseau de transfert des EU issues du Chazelet pour éviter les problèmes d'odeurs, et profiter de la réfection de ces réseaux pour rénover et enfouir tous les réseaux existants (Notice en annexe) :

- Estimation des dépenses :

	Coût HT	
Terrassement et voirie	169 103.33 €	
Eau potable	126 787.58 €	21%
Eaux pluviales	126 337.33 €	
Electrique + téléphonique	143 972.75 €	
Eclairage public	35 942.00 €	
TOTAL HT	602 143.00 €	100%
Divers et imprévus (env 10%)	36 645.75 €	
Etudes (geotechnique, topographique, contrôles externes ...)	12 940.00 €	
Honoraires de Maitrise d'œuvre	24 060.00 €	
TOTAL FRAIS COMMUN	73 645.75 €	
COUT OPERATION HT	675 788.75 € HT	

- Plan de financement prévisionnel :

EAU POTABLE	Coût HT	126 787.58 €
	% Frais commun HT	15 465.60 €
	TOTAL Eau Potable HT	142 253.18 €
Agence de l'Eau	50%	71 126.60 €
Département des Hautes-Alpes	20%	28 450.64 €
Autofinancement communal	30%	42 675.96 €

RESTE DU PROJET : TERRASSEMENT VOIRIE/ EAU PLUVIALE/ ELECTRICITE ET TELEPHONIE/ ECLAIRAGE PUBLIQUE	Coût HT	533 535.57 €
DETR	30%	160 060.67 €
FRAT	Au plafond de la subvention	200 000.00 €
Autofinancement communal	20%	173 474.90 €

TOTAL AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	216 150.86 €
---------------------------------------	---------------------



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
04 juillet 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics,
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier

et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois

• Délibération n°2022-042 :

La commune de La Grave va engager des travaux de voirie à différents lieux :

- Rue de Dode
- Place Emile Pic
- Cours de l'école
- Rue de la cime
- Rue du four
- Parking place de la petite école
- Rue de Babiole

Plan de financement :

Montant investissement = 86 713.50 € HT

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	30%	26 014.05 €
CCB (Fonds de solidarité)	30% du reste à financer	18 209.84 €
Autofinancement communal		42 489.62 €

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet ;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Délibération n°2022-043 :

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-00016 qui précise qu'en échange de la vente de l'ancien four des Hières à un privé, « le montant de la vente permettra de financer pour partie la rénovation de l'ancien moulin de Valfroide, dernier moulin présent sur la commune de la Grave ce qui permet de conserver le patrimoine rural de la commune » ;

Vu la délibération du 9 février 2021, n°2021-009, portant sur la restauration de l'ancien moulin de Valfroide,

La commune de la Grave souhaite lancer un projet de restauration du Mobilier du Moulin de Valfroide afin que le moulin puisse si possible être remis en état de fonctionner, voire de moudre du grain (production locale, démonstration lors de festivités, fête du pain, etc...) pour ne pas perdre le savoir-faire et donner du sens à la restauration, dans un contexte économique où le « produire local » peut avoir du sens.

Ce patrimoine est nettement identifié par la population et notamment par les habitants « des Hières » comme un



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
04 juillet 2022

bien commun et comme ayant constitué pendant des générations l'outil de travail et le paysage de la vie quotidienne.

La préservation et la mise en valeur de l'ancien moulin de Valfroide a pour objectif de répondre au besoin de « mémoire collective » et afin de transmettre cette mémoire aux générations futures.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet,
- Le plan de financement prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,

Montant du Projet

15 096.45 € (HT)

Financement du projet :

REGION SUD PACA (Nos communes d'abord)	70%	10 500.00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	30%	4 596.45 €

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet ;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Délibération n°2022-044 :

Au travers cette délibération, le maire informe :

- de la participation de la commune au programme POIA « Villages d'alpinisme des Ecrins » (2021-2022) piloté par l'Agence de Développement des Hautes-Alpes en partenariat avec le Parc national des Ecrins

- de la participation de la commune au projet « Ecoles d'alpinisme » dans le cadre du programme « Village d'alpinisme des Ecrins »

-de l'identification d'un certain nombre de lieux « écoles » répondant au cahier des charges rédigé par la Compagnie des Guides Oisans Ecrins.

- les lieux pré-identifiés sur la commune correspondant au cahier des charges, sous conseil du Bureau des Guides local sont les suivants :

1. Ecole d'escalade des Fréaux (petite course rocheuse),

2. Arrête de Peyrou d'Amont à 2850m (parcours d'arrête encordé type montagne),
Ecole d'escalade Les Balmes (voies d'escalade équipés, parcours encordés et descente en rappel).

3.



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
04 juillet 2022

- que l'Agence de Développement des Hautes-Alpes dispose de financements disponibles via le programme POIA « Villages d'alpinisme des Ecrins » d'ici fin 2022 afin de mettre en place un certain nombre de travaux d'aménagements et/ou d'équipements de ces lieux par le biais du Bureau des Guides. Pour information, les sites identifiés non-prioritaires pourront faire l'objet d'autres recherches de financements dans les années à venir.

- qu'il est demandé à court terme **d'identifier certains lieux prioritaires** à équiper en 2022. Sous conseil du Bureau des Guides local, la commune identifie le ou les lieux à équiper prioritairement en 2022

-que l'Agence demandera aux Bureaux des guides de chiffrer la main d'œuvre et le matériel nécessaire à l'équipement de ces lieux écoles dans une limite de 7 000€ par commune en 2022.

Dans le cadre du programme « villages d'alpinisme », le matériel serait acheté par l'Agence de Développement qui en sera donc le propriétaire mais la responsabilité et la maintenance des sites incomberont à la commune.

Une convention de partenariat sera signée prochainement entre la commune, l'Agence de Développement et le Bureau des Guides pour clarifier le rôle de chacun.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Délibération n°2022-045 :**

Monsieur Jean-Pierre PIC, Maire, rappelle à l'assemblée que les tarifs des remontées mécaniques pour l'hiver 2022/2023 et l'été 2023 doivent être validés par le conseil municipal.



LA GRAVE - LA MEIJE

COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
04 juillet 2022



PROPOSITION GRILLE TARIFAIRE COMPLETE H2022/2023 + E2023

Forfait Journée	Tarifs	Tarif Été
Téléphériques + téléski*	55	
Aller Simple 3600 -(TK ouvert)	42	
Aller simple rando sans TK - 3200	31	
Téléphérique 1er tronçon (2ème tronçon et téléski fermé)	31	
Tarifs réduits		
Etudiants, Jeunes (<=25ans) Gratuit pour les moins de 6 ans	42	
etudiant promo (semaine, hors we et JF et Vacances sco)	31	
Journée découverte vallons classique (ESF ou guide)	31	
Séniors (+ 70 ans), CAF, FFME, Alice, TTI, Cezame, groupes de 15 personnes, ISIA, ISIF	48	
ESF + BDG : ENCADREMENT JOURNEE		
Monetier + UCPA	48	
stage bureau des guides la grave / ccas monetier		
passé montagne (<25 ans)	42	
saisonnier / cinesnow privilege	31	
Accord SC + huez + 2alpes (-25%)	41,25	
Accord DAL 6 jours et + encadrés ESF BDG 2Alpes	37	
Hotel et Gites en dépôts	50	
Tarif pro (guide et moniteur avec moins de 3 clients, RM, CRET, tarif CE sur nego AB ou DLG minimum	31	
	37 / 40	
Abonnements (jours consécutifs ou non)		
2j prix journée: 54	108	
3j prix journée: 53	159	
6j prix journée: 49	294	
10j prix journée: 45	450	
Full Saison	950	
saison semaine (Hors WE et JF)	530	
Saison réduits (saisonniers, socio pro)	640	
Saison Guide ou moniteurs hors structure	310	
Piétons		
	Hiver	Eté 2023
AR 3200	31	31
AS 3200	26	26
AR 3200 enfant (-18 ans)	21	21
AR 3200 famille (2 adu + nbre enf illimité)	69	69
AR 3200 groupe >= 15 pers,	26	26
Aller retour 2400	21	21
Aller simple 2400	16	16
Carte 5 montées 3200m (para VTT)	105	105
VTT journée		39
VTT journée (1er T ouvert)		28
Promo famille	149	
Ski de printemps - tous les jours - 2 adu + nbre enfants illimités		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du code Général des Collectivités Territoriales,



COMMUNE DE LA GRAVE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
04 juillet 2022

- DONNE un avis favorable à l'application des grilles tarifaires SATG – Téléphériques des Glaciers de la Meije, hiver 2022-2023 et été 2023 telles qu'annexées à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Délibération n°2022-046 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	681,20
	Total	681,20

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
022 / 022	Dépenses imprévues	681,20
	Total	681,20

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Stéphane FERRIER

